

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juillet 2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Règlement intérieur du Conseil d'administration

Date de la convocation : 6 juillet 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 13

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
3. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
4. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
5. Mme Anne-Gabrielle MATHIEU-JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard
6. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
7. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
8. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
9. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges
10. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier
11. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
12. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
13. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy
2. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. Mme Odile MAURIS, SDIS 74

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 6

1. M. Théo LOMBARD, Conseiller municipal de la Roche sur Foron, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON
2. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON
3. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE
4. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains, ayant donné pouvoir à M. Florian THABUIS
5. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val-de-Chaise, ayant donné pouvoir à Mme CRUZ
6. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, ayant donné pouvoir à Mme JUILIEN

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 8

1. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
2. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sévrier
3. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
4. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse
5. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy,
8. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 16

Représentés : 6

Votants : 22

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP),

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion notamment son article 27,

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'ils ont reçu avec la convocation et le dossier de synthèse de cette réunion un projet de règlement intérieur. Il invite les membres du Conseil d'Administration à faire part de leurs remarques sur ce projet de règlement. Il propose d'approuver ce nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

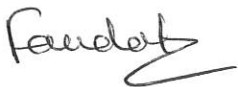
APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,

Le 10 juillet 2026

Le secrétaire de séance,



Claudine FAUDOT

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 10.07.2026
- La publication par voie électronique le : 10.07.2026